

*Le drap d'habit* est ce qu'il y a de plus parfait pour cela. Parce que le scapulaire du Mont-Carmel ressemble parfois au scapulaire du Tiers-Ordre, il ne s'en-suit pas qu'un seul scapulaire puisse suffire aux deux fins. Chaque scapulaire doit être distinct comme sont distincts les privilèges et les indulgences auxquels il donne droit.

**Ibidem.** — Il m'arrive souvent de quitter l'habit pendant la nuit et parfois pendant l'été tout entier, parce que je m'en trouve trop incommodée. On m'a fait observer que j'avais perdu par le fait même mon titre de tertiaire. Dois-je me faire recevoir de nouveau ?

Le scapulaire et la corde doivent être portés le jour et la nuit et en toute saison. Si vous avez des raisons de santé qui s'y opposent, faites-vous dispenser par le Père Visiteur ou par le R. Père Gardien. En ne les portant pas, vous n'avez pas perdu votre titre ni votre qualité de tertiaire, mais vous vous êtes privée durant tout ce temps des privilèges et des indulgences du Tiers-Ordre.

**C. O. à M.** — J'ai tant de scapulaires que cela me gêne gravement pour peu qu'il fasse chaud. Ne pourrais-je pas diminuer les dimensions de celui du Tiers-Ordre et même les autres ?

— Vous pouvez réduire le scapulaire aux dimensions d'un scapulaire du Mont Carmel. Mais vous ne pouvez descendre au-dessous de cette taille ni pour ce scapulaire ni pour les autres. Prenez plutôt une étoffe un peu moins épaisse, pourvu qu'elle réponde aux conditions voulues. Porter un scapulaire léger est bien mieux que d'en porter un grand épais que l'on devrait enlever souvent.

